

ASSEMBLÉE NATIONALE
19 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-3057

présenté par

M. Tavernier, Mme Simonnet, Mme Balage El Mariky, M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Autain, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Biteau, M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Corbière, M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin, M. Damien Girard, M. Gustave, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lahais, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, M. Roumégas, Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sas, Mme Sebaihi, Mme Taillé-Polian, M. Thierry et Mme Voynet

ARTICLE 49

ETAT B

Mission « Cohésion des territoires »

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables	0	0
Aide à l'accès au logement	159 000 000	0
Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat	0	159 000 000
Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	0	0
Politique de la ville	0	0
Interventions territoriales de l'État	0	0
TOTAUX	159 000 000	159 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Écologiste et Social propose de réhausser de 159 millions d'euros les crédits dédiés aux aides personnalisées pour le logement. Cette hausse vise à compenser l'inflation.

Les aides personnelles au logement jouent un rôle crucial dans la lutte contre la pauvreté. Elles soutiennent des millions de foyers modestes, dont des familles monoparentales, des personnes âgées à faibles revenus, et des jeunes précaires. L'absence de revalorisation expose ces publics à un risque accru d'impayés, d'expulsions et de précarité, avec des conséquences économiques et sociales lourdes. La compensation de l'inflation est évaluée à 159 millions d'euros.

Afin de respecter les règles de recevabilité financière, cet amendement :

– prélève 159 000 000 d'euros en autorisations d'engagement et en crédits de paiement l'action 04 « Réglementation, politique technique et qualité de la construction » du programme 135 « Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat ».

– abonde de 159 000 000 d'euros en autorisations d'engagement et en crédits de paiement l'action 01 « Aides personnelles », du programme 109 « Aide à l'accès au logement »

Il convient de noter que cette proposition de mouvement de crédits est uniquement formelle, afin de respecter les règles budgétaires de l'Assemblée nationale, avec le souhait que le Gouvernement lève le gage pour éviter de diminuer le budget du programme 135.

Cet amendement est soutenu notamment par la Fédération des acteurs de la Solidarité (FAS), la FAPIL et l'Union professionnelle du logement accompagné.